

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

DEL- 10 -13102022

Envoyé en préfecture le 23/11/2022 Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le

ID: 026-212602643-20221013-DEL_10_13102022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :			
AUBERY Chantal	ERY Chantal X				Date de convocation :		
BOLLARD Éric	X				05/10/2022		
BOURGEAUD Bastien	X						
CUVELARD Bruno	X						
DREVET Jean-Jacques		Х		Olivier SALIN	Secrétaire de séance : Thierry SERRE		
INIZAN Loïc		Х		Éric BOLLARD			
LATIL Etienne	X						
PONS Caroline	Х						
SALIN Olivier	X						
SERRE Thierry	Х						
VIGNES Delphine	X						
Total 11	9	2					

OBJET: reversement d'un don à l'association de Gestion de la MARPA

Monsieur le Maire fait part d'un don de 100€ reçu à l'occasion de la fête votive. Il propose de reverser cette somme à une association de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

> **DECIDE** de reverser ce don de 100€ à l'association de gestion de la MARPA

Le Maire

Olivier SALIN

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance Thierry SERRE Résultat du vote

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0